



Validation schéma TVA

Par **Antoine1107**, le **19/01/2020** à **17:47**

Bonjour,
Pourriez vous me dire si le schéma suivant est correct ?
Une société X achète à TBC (ma société, SAS) son stock, avec une TVA à 20 points (selon ce que j'ai lu dernièrement sur les articles d'occasion revêtant le même taux de TVA que l'article neuf).
Ladite société X dépose ces articles dans un dépôt-vente (commission de 30% sur le montant de la vente au client final). La société X est redevable de la TVA sur le montant global de revente au client final (n'étant pas à la marge car articles achetés auprès d'un redevable à la TVA). En "contrepartie", la société X peut récupérer la TVA portant sur la commission de la plateforme. Ainsi, l'exemple suivant est valide par rapport à celui envoyé à la mi-décembre:
PA HT société X à TBC: 100€
PA TTC société X à TBC: 120€
PV TTC via dépôt-vente au client final: 250€
PV net vendeur TTC (après déduction 30% com): 175€
soit 75€ TTC de commission, 60€ HT soit 15€ de TVA déductible pour la société X.
La totalité de la transaction (250€) étant soumise à TVA, la société X a collecté 50€ de TVA pour l'état. En ayant déjà payé 20€ lors de l'achat du produit, et pouvant récupérer la TVA de la commission du dépôt-vente (15€), **la société X ne devra plus que 15€ de TVA à l'état.**
Je vous remercie par avance,

Par **nihilscio**, le **19/01/2020** à **20:42**

Bonjour,
Non, ce n'est pas correct. D'ailleurs le montant de la commission n'est pas très clair. On comprend que c'est, TTC, 30% du montant TTC de la vente soit 25% HT de la somme remise par le client final.
Payé à TBC : 120.00
Produit HT : 100.00
TVA : $100 \times 0,20 = 20,00$
Reçu du client : 250.00
Produit HT : 208,33
TVA : $208,33 \times 0,20 = 41,67$
Commission payée au dépôt-vente TTC : 75.00
Commission HT : $250 \times 0,25 = 62,50$
TVA : $62,50 \times 0,20 = 12,50$
TVA due sur le CA: 41,67
TVA à récupérer : 20,00 +

12,5 = 32,50rn**Reste à payer : 41,67 – 32,50 = 9,17**